

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

commune de **POUXEUX** département des Vosges



Document conforme à la délibération du Conseil Municipal de Pouxieux approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 18 mars 2014.

Rodolphe WACOGNE
Géologue Consultant

Rodolphe WACOGNE Consultant
41, rue Victor GENOUX
70300 LUXEUIL LES BAINS
tel : 03.84.49.93.02
Mail: est-conseil@orange.fr
SIRET : 512 436 619 00013

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION ET OBJECT DE LA MISSION	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 RAPPEL LEGISLATIF	3
1.3 OBJET DE LA MISSION	4
II. METHOLOGIE	5
2.1 ETAT DES LIEUX ET PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES	5
2.2.1 <i>Cadre général</i>	5
2.2.2 <i>Cadre technique</i>	5
2.2 DETERMINATION DE LA NATURE DES MILIEUX	6
2.3 RELEVÉ DE TERRAIN	6
2.3.1 <i>Cadre général</i>	6
2.3.2 <i>Cadre législatif</i>	6
2.3.3 <i>Cadre technique</i>	6
2.4 HIERARCHISATION DES ZONES HUMIDES	11
2.4.1 <i>Fonctions des zones humides</i>	11
2.4.2 <i>Principes de hiérarchisation des zones humides</i>	12
III. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE POUXEUX	13
1.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	13
1.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE	14
1.3 CONTEXTE PEDOLOGIQUE	17
1.4 CONTEXTE NATUREL	17
1.5 RESULTATS DES INVESTIGATIONS	18
FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES HUMIDES	25

I- INTRODUCTION ET OBJET DE LA MISSION

Les zones humides, espaces de transition entre terre et eau, ont longtemps été considérées comme des lieux insalubres ou inutiles. Jusqu'à un passé récent, l'homme n'a cessé de les assécher, via le drainage et le remblaiement afin d'y exercer ses activités (habitat, agriculture,...).

I.1- Introduction

Les zones humides sont bien représentées dans les Vosges et aujourd'hui, on s'aperçoit de l'importance de ces milieux par leurs rôles multiples :

- stockage des eaux de crue,
- régulation des débits (d'étiage, des crues, d'inondations, érosion, coulées de boue)
- recharge des nappes phréatiques,
- auto-épuration de l'eau,
- filtration des eaux de ruissellement sur parcelles agricoles,
- filtration des eaux de débordement et de ruissellement pour l'alimentation des nappes en eau de qualité,
- production de biomasse (poissons, pâture...).

Ainsi, les zones humides sont des éléments centraux de l'équilibre des bassins versants et sont considérées comme de véritables infrastructures naturelles.

Enfin, les zones humides sont aussi des milieux possédant un riche patrimoine naturel avec un fort potentiel économique par le biais des intérêts forestiers, agricoles et également touristiques, et pédagogiques. Il convient donc de bien les connaître et d'en faire l'inventaire.

I.2- Rappel législatif

Art. L. 211-1. du Code de l'environnement :

« I. - Les dispositions des chapitres I à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau ; cette gestion équilibrée vise à assurer :

1° La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides. On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

La Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 (transposée dans le droit français en 2004), la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, la Loi Risques (qui fait référence aux crues notamment) et la loi sur l'eau du 30 décembre 2006-1772 précisent que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général (art. L.211-1-I du Code de l'Environnement).

D'une part, il y a donc aujourd'hui une reconnaissance politique à la préservation des zones humides. L'art. L.211-1-I stipule de mieux identifier les zones humides et d'assurer la cohérence

des diverses politiques et des financements publics.

D'autre part, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) doivent être compatibles avec les orientations du SDAGE du Bassin Rhin Meuse et des SAGE (il n'existe aucun SAGE actuellement dans les Vosges).

Dans ce contexte juridique et environnemental particulier, il est nécessaire que les zones humides soient identifiées et délimitées au niveau local, de façon à permettre une prise en compte de ces milieux à l'amont de tout projet d'aménagement, et une préservation à long terme.

C'est la raison pour laquelle la commune de Pouxieux a souhaité, dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale, réaliser un inventaire des zones humides localisées aux abords du bâti.

I.3- Objet de la mission

L'objet de la mission est la réalisation de l'inventaire des zones humides du territoire de la commune de Pouxieux, en deux phases : identification, délimitation et description des zones humides présentes, puis hiérarchisation des sites identifiés selon leur degré d'intérêt et d'intégration au document d'urbanisme.

L'inventaire des zones humides a été réalisé pour les territoires urbanisables et à urbaniser. En effet, cet inventaire est un complément d'étude servant à la réalisation de la carte communale.

II- METHODOLOGIE

Afin de répondre le plus correctement possible à l'objectif de la mission, l'étude doit suivre les différentes étapes suivantes :

- Etape 1: Etat des lieux et pré-localisation des zones humides
- Etape 2 : Détermination de la nature des milieux
- Etape 3: Relevé de terrain
- Etape 4: Hierarchisation des zones humides

II.1- Etat des lieux et pré-localisation des zones humides

II.1.1 Cadre général

Avant de mettre en œuvre l'inventaire des zones humides, nous devons effectuer le bilan des données existantes sur le territoire d'études.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, une pré-localisation des sites a été systématiquement réalisée. Des critères précis de probabilité de présence d'une zone humide ont été définis. Cette préparation au bureau est indispensable avant tout travail sur le terrain même si elle ne donne pas d'informations sur les micro-zones humides à repérer.

II.1.2 Cadre technique

Un bilan des données existantes est fait à l'aide des documents suivants qui serviront de base pour essayer de localiser les sites où la probabilité de trouver une zone humide est forte :

- les inventaires locaux réalisés sur le département,
- les inventaires ZNIEFF, ZICO,
- les recensements Natura 2000,
- les étangs,
- les cartographies des zones humides potentielles éditées par la DDT,
- le fond cadastral,
- la carte IGN : toponymie, courbes de niveau, figurés particuliers,
- le tracé des cours d'eau,
- la carte pédologique,
- les cartes géologiques, hydrogéologiques et pédologiques,
- les photographies aériennes récentes du site,
- toutes autres données utilisables.

II.2- Détermination de la nature des milieux

Il s'agit de rechercher les usages et les perturbations éventuelles (drainage, comblement, submersion, creusement, ...) qui ont affectés le site, ainsi que d'évaluer le degré d'altération du fonctionnement hydrologique du site.

II.3- Relevé de terrain

III.1.1 Cadre général

La phase de terrain a pour objectif d'identifier la zone humide, d'établir son contour et de la caractériser.

III.1.2 Cadre législatif

La méthodologie employée pour déterminer et délimiter les zones humides respecte et suit en tout point l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides et les circulaires du 25 août 2008 et du 18 janvier 2010 relatives à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement

Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées à l'article L211-1 susvisé du code de l'environnement sont relatifs à la morphologie des sols, elle-même liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles.

Les plantes hygrophiles sont identifiées à partir de listes établies par régions biogéographiques.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide (Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007, Article R211-108 du code de l'environnement) :

- La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation.
- Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, aux plans d'eau et aux canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

III.1.3 Cadre technique

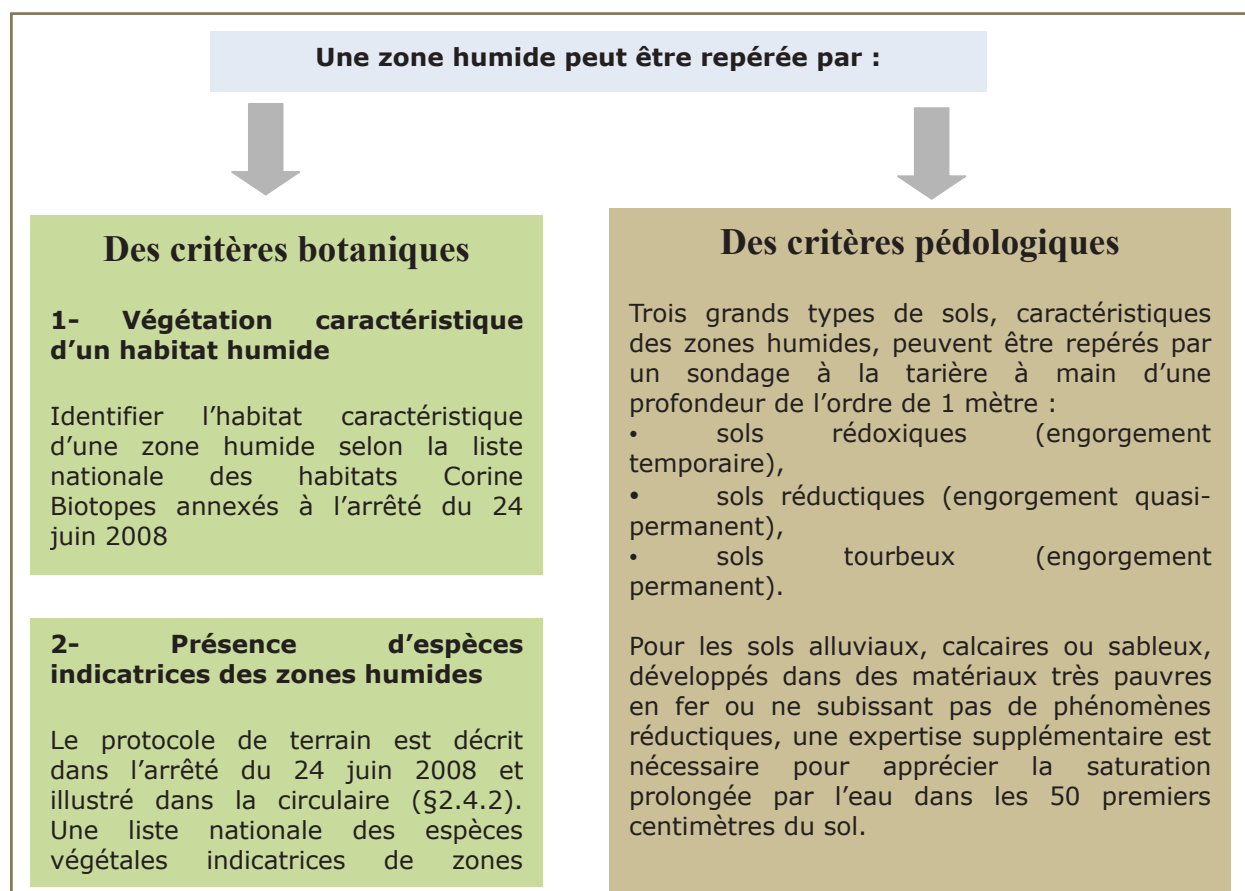
L'examen des sols comme celui de la végétation doit donc porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide concernée par le projet, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.

Lorsque la végétation n'est pas présente naturellement ou n'est pas caractéristique à première vue ou dans des secteurs artificialisés ou sur des sites à faible pente, l'approche pédologique est particulièrement adaptée.

Dans des sites à fortes variations topographiques ou avec une flore très typée (certaines zones de marais ou de tourbières, par exemple), l'approche à partir de la végétation est à privilégier.

Dans tous les cas, lorsque le critère relatif à la végétation n'est pas vérifié, il convient d'examiner le critère pédologique.



De même, lorsque le critère pédologique n'est pas vérifié, le critère relatif à la végétation doit être examiné.

a. Examen phytosociologique (Habitats) et biologique (plantes)

La définition donnée par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles. Cette présence n'est pas obligatoire, la loi prenant soin de préciser «la végétation, quand elle existe ». Toutefois, si la présence de ce type de végétation est confirmée, leur domination doit être constatée dans l'espace mais

aussi dans le temps, « pendant une partie de l'année » (C. envir. art. L. 211-1). Le décret d'application confirme que le critère « plantes hygrophiles » est facultatif et qu'en son absence, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide (C. envir., art. art. R. 211-108).

> Examen phytosociologique

Pour les milieux non perturbés, nous examinerons des unités phytosociologiques de manière précise avec **une caractérisation des zones humides selon la typologie CORINE jusqu'à un niveau à 4 chiffres lorsqu'elle existe.**

L'examen des habitats consiste à déterminer si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés « 1 » dans l'une des listes figurant à l'annexe II (tables B et C) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (1).

La mention « H » dans ces listes signifie que cet habitat ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveau hiérarchique inférieur sont caractéristiques des zones humides. La limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auxquels sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés « p » (*pro parte*) dans les listes données en annexe (tables B et C) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales doit être effectuée conformément aux modalités énoncées dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et dans les paragraphes 3.1 et 3.2.1 de la présente circulaire (liste en Annexe I de la présente méthodologie).

De même, lorsque les habitats de la zone étudiée ne figurent pas sur les listes données à l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, c'est-à-dire ne sont pas caractéristiques de zones humides, une expertise des sols ou des espèces végétales doit être effectuée conformément aux modalités énoncées dans l'arrêté du 24 juin 2008.

> Examen biologique

L'examen de la végétation s'effectue sur des placettes positionnées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide ou de la partie de la zone humide concernée par le projet en suivant des transects perpendiculaires à cette frontière et en localisant une placette par secteur homogène du point de vue des conditions de milieu.

Sur chacune des placettes, il s'agit de vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides, en suivant le protocole décrit à l'annexe II (2.1.1.) de l'arrêté et en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de l'arrêté.

La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides. Ainsi, dans chaque formation végétale homogène nous déterminons visuellement si des indicateurs primaires liés à la végétation sont présents.

Si nécessaire, nous procédons à des mesures sur des placettes-échantillons représentatives des situations rencontrées. Il est recommandé de prendre des placettes circulaires d'environ 10 m de rayon pour les espèces ligneuses et de 1,5 m pour les herbacées. Nous augmentons la taille des placettes pour les formations très diversifiées. Si un des indicateurs primaires est présent, le site est humide.

b. Examen pédologique (concernant les milieux perturbés)

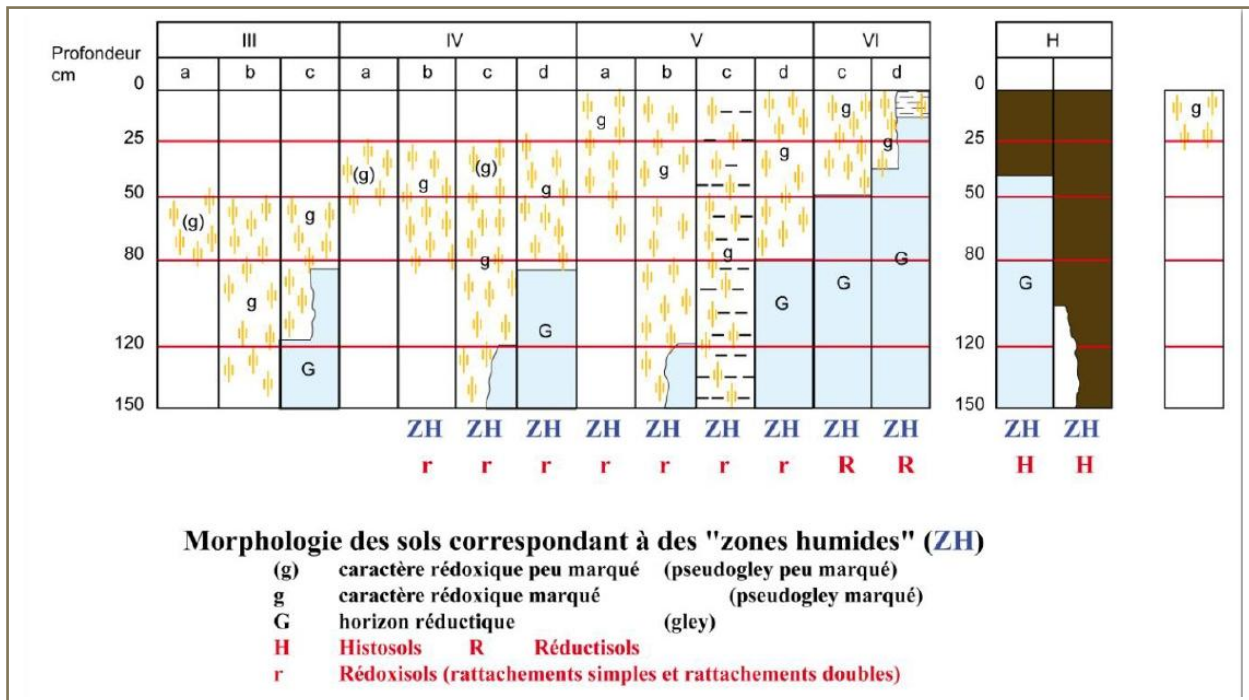
Pour les milieux perturbés ou en complément de l'examen phytosociologique, nous réaliserons des sondages pédologiques (1 minimum pour 1000 m²).

Chaque sondage pédologique a été réalisé à une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre dans la mesure des possibilités. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme « sol de zone humide ».

En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.



<p>Sol rédoxique Engorgement temporaire</p> <p>Taches rouilles ou brunes (fer oxydé) associées ou non à des taches décolorées, -Débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur Classes V A, B, C, et D</p> <p>-Débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur + traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur Classe IV D</p>	<p>Sol rédoxique Engorgement quasi-permanent</p> <p>Couleur gris bleuâtre ou gris Débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol Classes VI C et D</p>	<p>Sol tourbeux Engorgement permanent</p> <p>Matériaux organiques plus ou moins décomposés, couleur foncée Horizon tourbeux débutant entre la surface et 50 cm de profondeur, d'une épaisseur d'au moins 50cm. Classe H</p>
---	--	--

II.4- Hiérarchisation des zones humides

IV.1.1 Fonction des zones humides

Quelques grands processus déterminent le fonctionnement des milieux humides, et les services rendus à la société.

Trois fonctions majeures peuvent être identifiées :

- fonctions hydrologiques : les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent. L'eau est naturellement l'élément fondamental de la vie des milieux humides. Elle alimente les écosystèmes, apporte des matières fertilisantes et bien souvent sculpte le paysage. Mais si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.

Les zones humides ont ainsi une grande fonction de régulation hydraulique, notamment dans le cadre des phénomènes suivants :

- ↳ Expansion des crues : le volume d'eau stockée au niveau des zones humides évite une surélévation des lignes d'eau de crue à l'aval par deux mécanismes : l'effet éponge (stockage de l'eau dans les dépressions en surface et dans une moindre mesure dans les sols), d'une part et d'autre part, l'effet d'étalement (l'épandage du débit de crue de part et d'autre du cours d'eau dans les zones humides annexes provoque un abaissement de la ligne d'eau).
 - ↳ Régulation des débits d'étiage : les zones humides peuvent jouer un rôle naturel de soutien des étiages lorsqu'elles stockent de l'eau en période pluvieuse et la restituent lentement au cours d'eau. Ce fonctionnement repose sur un substrat plus ou moins poreux qui favorise l'emmagasinement de volumes d'eau. L'inertie du milieu permet la restitution lente au cours des mois d'été de ces volumes stockés.
 - ↳ Recharge des nappes : La recharge naturelle d'une nappe résulte de l'infiltration des précipitations ou des apports d'eaux superficielles dans le sol et de leur stockage dans les couches perméables du sous-sol.
 - ↳ Recharge du débit solide des cours d'eau : Les zones humides situées en bordure des cours d'eau peuvent assurer une part notable de la recharge du débit solide des cours d'eau.
- Fonctions physiques et biogéotechniques : elles sont aussi des « filtres naturels », les « reins » des bassins versants qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement.

L'eau qui alimente les zones humides apporte souvent de grandes quantités de matières minérales : sable ou limon transportés par les crues des fleuves, nitrates ou pesticides présents dans la nappe phréatique ...

Ces matières sont, selon les cas, stockées ou transformées dans les zones humides,

dans des mécanismes souvent complexes. On parle de « biogéochimie » pour qualifier les processus complexes par lesquels des éléments minéraux ou organiques sont transformés par la combinaison de l'action des êtres vivants. La diversité et la complexité des mécanismes en jeu interdisent leur explication détaillée. Globalement, on peut considérer qu'il existe trois mécanismes : apports et dépôt, reprise de matériaux, transformation.

- Fonctions écologiques : Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides.

L'eau est naturellement l'élément fondamental de la vie des milieux humides. Elle alimente les écosystèmes, apporte des matières fertilisantes et bien souvent sculpte le paysage. Mais si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.

Les milieux humides échangent de l'eau avec l'atmosphère, le réseau hydrographique de surface et le sous-sol.

IV.1.2 principe de hiérarchisation des zones humides

Chaque site diagnostiqué est évalué en fonction de trois entrées :

- fonction biologique,
- fonction hydraulique,
- fonction préservation de la qualité de l'eau.

A chacune de ces entrées et en fonction des caractéristiques de la zone humide concernée, une note est attribuée. L'addition de ces trois notes nous permet d'obtenir une note globale caractéristique de la fonctionnalité de la zone humide. Le détail de ces notations est repris au niveau des fiches descriptives de chaque zone humide en annexe.

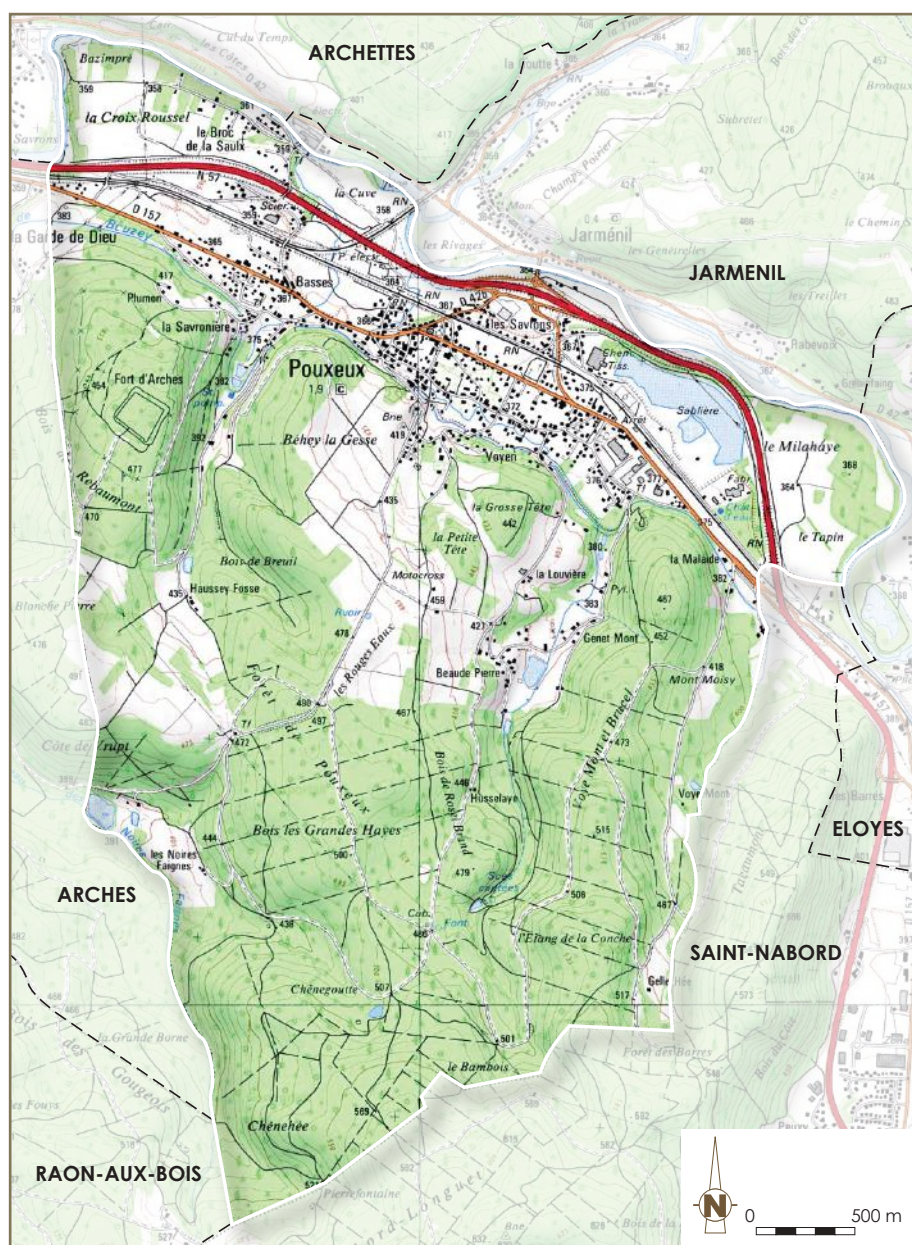
III- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE POUXEUX

Avant de mettre en œuvre l'inventaire des zones humides sur la commune de POUXEUX, nous avons effectué le bilan des données existantes sur le territoire d'études.

III.1- Contexte géographique

La commune de POUXEUX est située en bordure de Moselle sur la rive Ouest et fait face à la commune d'Eloyes. Le Bourg est concentré sur les terrasses de la Moselle en arrière de cette dernière et au contact des premiers contreforts du plateau vosgien à l'Ouest.

Plusieurs petits cours d'eau la traversent de direction Sud Nord avant de rejoindre la Moselle.



Ces petites vallées servent de refuge à quelques hameaux.

III.2- Contexte géologique

Le secteur de POUXEUX est constitué de formations du Trias placées sur des roches cristallines. Ces dernières ne sont pas visibles à l’affleurement.

Les fonds de vallées sont le siège d’alluvions datés du Wurm constituées de limon argileux (0,5 à 2 m) sur des sables et de matériaux grossiers siliceux (8 à 12 m) ou de cailloutis. On rencontre également sur de vastes étendues du territoire communal des dépôts glaciaires.

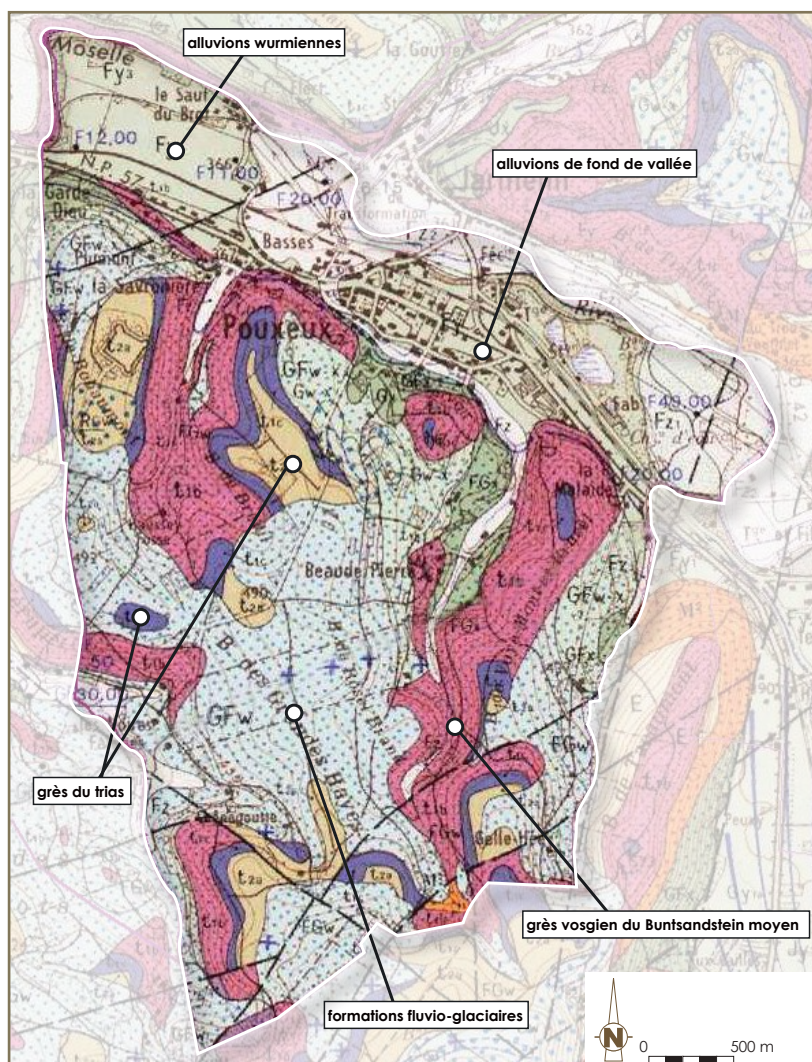
Les niveaux rencontrés sont les suivants :

La commune de Pouxieux est située en bordure de Moselle. Il y apparaît des niveaux anciens avec des granites coiffés par des Grés triasiques. On trouve de haut en bas :

➤ **EC** : Formations de versant : Eboulis et colluvions non différenciés

➤ **Fz. Alluvions de fonds de vallée :**

(FZ1 : Formations alluviales de fond de vallée ou en terrasse de bordure des vallées : Tardiglaciaire et FZ2: Formations alluviales de fond de vallée ou en terrasse de bordure des vallées : Holocène). Ont été notées Fz les alluvions situées sous la prairie des plaines alluviales qui constituent le lit majeur des principales rivières : Niche, Moselle, Vologne, Neuné, Cleurie... Ces plaines alluviales sont en continuité topographique d’une vallée à l’autre mais l’épaisseur et le calibre des alluvions ne sont pas partout identiques. C’est dans la vallée de la Moselle que les épaisseurs sont les plus fortes mais également les plus irrégulières. Les alluvions y remplissent des ombilics de surcreusement glaciaire du fond rocheux, séparés par des verrous dans lesquels la rivière s’encaisse de quelques mètres ; par exemple, il y a près de 50 m d’alluvions juste en aval d’Éloyes, en face du Trou Vauthier, dans une cuvette



surcreusée d'une trentaine de mètres par rapport au seuil de grès vosgien du Saut du Brot, entre Archettes et Jarménil. Les dépôts qui comblent ces cuvettes plus bas que le niveau des verrous ne peuvent donc pas être des alluvions très récentes, elles ont commencé à se déposer dès le retrait du glacier, donc à la fin du Würm et avant l'Holocène ; les alluvions très récentes ont quelques mètres d'épaisseur seulement : ce sont des sables à galets de granites et de gneiss bien arrondis, masqués par 20 à 30 cm de limon sableux de décantation des eaux de la Moselle. Actuellement le lit mineur de celle-ci est très légèrement encaissé dans les alluvions mais il a changé de place en plusieurs endroits au cours de l'Holocène.

- **Fy2:** Formations alluviales de fond de vallée ou en terrasse de bordure des vallées : glaciaire récent dit des vallées (wüm)
- **Fy, Jy1. Alluvions wurmiennes, cône pro-glaciaire de Noirgueux.** Dans la vallée de la Moselle, en aval de Noirgueux, une nappe alluviale entaillée en terrasse (Fy2) se trouve à une dizaine de mètres au-dessus de la plaine alluviale. Au-delà d'Éloyes, le cône pro-glaciaire (Jy1) et la terrasse (Fy2) se confondent : à l'entrée de Pouxieux où les alluvions sont exploitées, il ne se décèle pas de superposition d'une nappe Fy2 sur un cône ou une nappe Fy1, malgré la profondeur de la carrière. Donc, depuis le début du Würm jusqu'à la fin, les conditions d'accumulation à l'aval d'Éloyes n'ont guère changé et la nappe Fy de Pouxieux prolonge le cône de Noirgueux.
- **Fx. Alluvions anciennes des «moyennes terrasses».** Depuis son confluent avec la Vologne et jusqu'à Bayon, la vallée de la Moselle est jalonnée par des alluvions anciennes disposées en «terrasses» à des altitudes décroissantes d'amont en aval, avec un maximum de 360 m à Saint-Lauréat, descendant rapidement à 335-340 m au niveau de Golbey pour atteindre 325 m et même moins à Chavelot où elles ont tendance à se confondre avec les alluvions Fy. Les alluvions Fx de la Moselle comportent généralement une couche de limon argilo-sableux d'épaisseur moyenne de 1 à 2 m, voire 3 m, reposant sur des matériaux grossiers épais d'une dizaine de mètres, parfois d'avantage.
- **Fgx, Fgw, Gfwx, Gx, Gwx, Gfx. Formations fluvi-glaciaires.** Ces formations constituées de dépôts morainiques anciens sont très présentes sur le territoire de la commune de Pouxieux. Leur individualisation résulte des différentes périodes glaciaires et des variations de facies.
- **T1c - T2a:** Trias : Buntsandstein supérieur : Couches intermédiaires : grès à grains grossiers à fins, micacés et très feldspathiques, rougeâtre à gris-blanc ou jaunâtres, lentilles d'argile lie-de-vin ou vertes, localement conglomératiques à la base Trias.
T1c - Au-dessus du-Grès vosgien, le passage au Conglomérat principal s'effectue très brutalement par un enrichissement en galets d'assez grande taille, mais la matrice gréseuse conserve les mêmes caractères pétrographiques que la Haute-Masse. La formation est constituée par l'empilement de corps conglomératiques lenticulaires mais très étalés, d'épaisseur métrique, à galets jointifs ou «flottants», montrant une dérivation verticale souvent granodécroissante, mais parfois granocroissante. Il s'y intercale fréquemment des bancs gréseux, et sporadiquement des lentilles d'argilites rouges ou de psammites plus ou moins riches en muscovite et biotite altérée.
 La puissance de la formation peut être estimée à 15-20 m aux affleurements. La **Zone-limite violette**, a été identifiée presque partout, par des levés récents, au toit du Conglomérat principal. Les rares lacunes locales semblent résulter de phénomènes de ravinement lors du dépôt des Couches intermédiaires.
- T2a :** Largement dégagé par l'érosion, surtout dans le quart sud-ouest de la feuille, il se traduit par une morphologie mollement ondulée, couverte principalement de prairies, dont l'enveloppe correspond sensiblement, à la surface structurale du toit du Buntsandstein. Il n'existe pas d'affleurements naturels, mais d'innombrables carrières, pour la plupart abandonnées de longue date, y ont été exploitées pour la pierre de taille et pour la confection de meules à aiguiser. Sur les 25-30 m de puissance moyenne

totale, il est aisé de distinguer deux unités superposées, dont la limite est cependant imprécise et fluctuante.

- **Le Grès à meules** constitue entre la moitié et les deux tiers inférieurs de la formation. Plus massif que le niveau sous-jacent, il marque souvent un ressaut dans la topographie, dominant le replat des Couches intermédiaires supérieures ; cette rupture de pente a été largement utilisée pour le tracer des contours. En carrière il se présente comme un empilement de grandes «lentilles» gréseuses à base érosive, de plusieurs dizaines de mètres de large et quelques mètres d'épaisseur, correspondant à des remplissages de chenaux fluviaux successifs. Les bancs paraissent massifs en première observation, mais de discrètes variations de teinte permettent presque toujours d'y déceler de fines laminations faiblement pentées ou horizontales. Ils ne sont généralement séparés que par de minces joints argileux, souvent gris verdâtre, ou par des niveaux psammitiques, d'extension très restreinte, à muscovite et biotite verte.

Les teintes sont généralement assez pâles : rougeâtre, jaunâtre, gris verdâtre à blanchâtre. Le grain est remarquablement fin et constant (mode : 0,1 mm), et le mica blanc est relativement abondant.

- Les Grès argileux, au sommet, prend une teinte très soutenue à dominante lie-de-vin. Les bonnes coupes sont rares et précieuses ; une des plus importantes est constituée par la tranchée du canal de l'Est entre Girancourt et Chaumousey. L'aspect dominant est celui d'une alternance de petits bancs de grès, rouge sombre à violacé, et de plaquettes gréseuses, plutôt verdâtres, avec des argiles rouges micacées, souvent silteuses voire sableuses, à litage parfois effacé par bioturbation, et qui peuvent devenir prépondérantes (région de Lerrain). C'est ce faciès de plaine d'inondation, encore continental, qui a été cartographié séparément, sous la dénomination de «Muschelkalk inférieur», sur les feuilles Vittel à 1/50 000, Mirecourt et Epinal à 1/80 000.

Le Grès à Voltzia est le seul niveau du Buntsandstein qui puisse être daté, grâce aux fossiles marins. En particulier, une des espèces les plus fréquentes : *Myophoria vulgaris*, qui se rencontre dès la base (Sud de Dounoux, Rasey, la Bourieure), permet de lui attribuer un âge déjà anisien (Trias moyen) et de la considérer comme un équivalent latéral des faciès réunis sous le nom de «Unterer Muschelkalk» dans le centre du bassingermanique. Ont également été identifiés à Dounoux : *Pseudomyoconcha gastrochaena*, *Tellina edentula*, *Gervillia* sp., *Homomya* sp., *Pleuromya* sp., et au Cuisimont (à un niveau plus élevé d'une quinzaine de mètres) : *Bakevillia costata*, *B. goldfussi*, *Mytilus eduliformis*, de petits gastéropodes et une dent *Nothosaurus*.

- **T1b** : Buntsandstein moyen : Grès vosgien : grès à grains moyens à grossiers, rose, souvent conglomératique (épaisseur variable de 55m au sud-ouest à 140m au nord-est)

Cette formation n'affleure largement qu'au niveau des fonds de vallées de la partie Sud du territoire communal et au Sud-Est de Géroménil.

- les Sables inférieurs, puissants d'une quinzaine de mètres au maximum, sont généralement masqués par des éboulis et colluvions provenant de l'assise supérieure. Il s'agit de grès assez grossiers et mal classés, tantôt rouges, tantôt blanchâtres par lessivage, mal consolidés par une pseudomatrice argileuse provenant de l'altération de la fraction feldspathique qui devait être assez abondante initialement. Quelques petits bancs, lenticulaires, sont au contraire très fortement cimentés par un dépôt secondaire de silice.

- La Haute-Masse, puissante d'une cinquantaine de mètres en moyenne, est beaucoup plus résistante à l'érosion : elle apparaît assez souvent en falaises d'aspect ruiniforme, et a été autrefois abondamment exploitée en carrières pour la construction. Ces grès se présentent habituellement en bancs épais de 0,5 à 2 ou 3 m, à grain moyen, où dominent les stratifications obliques ; ils sont parfois séparés par des niveaux à grain plus fin où le litage est horizontal. Les grains de quartz, assez bien classés autour d'un mode vers 0,5 mm, sont comme les feldspaths (15% d'orthoclase en moyenne), bien arrondis, mais présentent généralement en outre des facettes miroitantes de nourrissage secondaire. La présence d'un fin pigment intergranulaire d'hématite confère à la roche

une teinte rose plus ou moins prononcée. Les galets très émoussés de quartz et de quartzite, n'atteignant que quelques centimètres, ne sont pas rares : tantôt dispersés dans la masse, tantôt rassemblés en pavage soulignant les limites de bancs. Ils sont parfois suffisamment abondants pour constituer de véritables conglomérats, mais le seul niveau de ce type qui présente une certaine continuité latérale est situé à l'extrême base de l'unité ; il peut atteindre quelques mètres d'épaisseur, est généralement assez mal cimenté, et se caractérise également par une relative abondance des petits galets de socle (quelques %)

III.3- Contexte pédologique

Les sols rencontrés sont de plusieurs types. Ils s'agit concernant les sols de zones humides de réductisols stagnites et typiques (Gley) et d'histosols . Les variations quant aux réductisols concernent la profondeur de l'apparition des indices réductiques.

Hors zone humide nous avons rencontré des anthroposols que nous avons spécialement cartographiés et essentiellement des luvisols, des brunisols, des fluvisols et des colluviosols.

III.4- Contexte naturel

La commune de POUXEUX présente une surface importante en zone boisée et l'habitat est concentrée au niveau du bourg. Il existe cependant de nombreux hameaux présents le long des petites vallées latérales de direction Sud Nord et qui rejoignent la vallée de la Moselle au niveau du Bourg. Le territoire communal est concerné par la présence d'une ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II, 3 espaces naturels sensibles.

III.5- Résultats des investigations

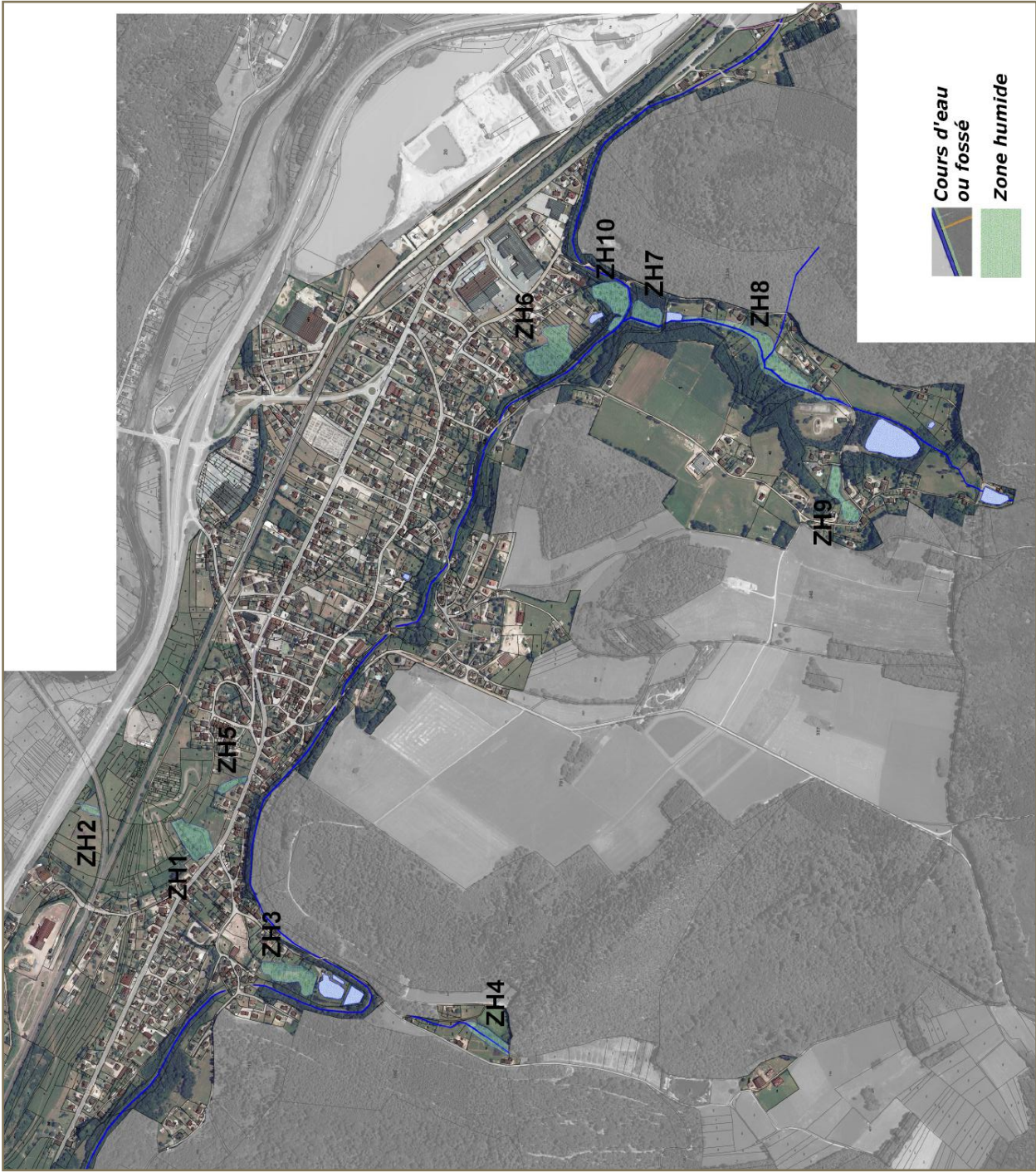
a. Résultats généraux

Plusieurs zones Humides ont été repérés:

- ZH 1 : Zone Humide – Basses
- ZH 2 : Zone Humide – Basses
- ZH 3 : Zone Humide – La Savronnière
- ZH 4 : Zone Humide – Bahey La Gesse
- ZH 5 : Zone Humide – Basses
- ZH 6 : Zone Humide – Voyen
- ZH 7 : Zone Humide – La Louvière
- ZH 8 : Zone Humide – Genet Mont
- ZH 9 : Zone Humide – Beade Pierre
- ZH 8 : Zone Humide – La Louvière Est

b. Résultats pédologiques

Les différents sols rencontrés sur la commune de POUXEUX sont des réductisols typiques (Gley), des histosols, des anthroposols, des luvisols, des brunisols, des fluvisols et des colluviosols.



Dans notre cas, seuls les brunisols et les anthroposols ne sont pas des sols de zones humides.

Dans un premier temps, nous avons réalisé une cartographie présentant les anthroposols sur la zone d'étude.

Cette étape nous a permis d'orienter nos relevés de terrain.

Ainsi sur les zones à anthroposols artificiels, nous ne pouvons pas trouver de zones humides. Nous rappelons que ce sont souvent des zones imperméabilisées (maisons, routes, accès, ...). Dans les zones à anthroposols artificiels, nous introduisons une nuance. En effet, les jardins potagers, pelouses autour des maisons sont souvent exempts de zones humides et ne sont pas voués à être bâtis. La zone d'anthroposol artificiel n'a pas été prospecté par des sondages à la tarière. Par contre les zones à anthroposols transformés pouvant accueillir une ou plusieurs maisons ont été systématiquement prospectées.

Les sols rencontrés sont les suivants:

> Les anthroposols

Les anthroposols artificiels : Ce sont des sols constitués de matériaux non pédologiques d'origine anthropique et artificiel (gravats, décombres, routes, implantation de maisons,..). Il s'agit de zones imperméabilisées qui ne peuvent en aucun cas constituer des zones humides.

Les anthroposols transformés : Ce sont des sols dont la partie supérieure du solum a été fortement transformée par des apports massifs ou de longue durée de matière organique ou minérale. Ce sont souvent les jardins potagers, parcs ... qui sont exempts de zones humides mais ne sont destinés à la construction.

> Les brunisols

Ce sont des sols brunifiés non argilluviés. Leur pédogénèse est marquée par des altérations modérées et par une faible néogénèse de minéraux argileux secondaires et d'oxyhydroxydes de fer. Ces sols se rencontrent souvent sur un substratum gréseux.

> Les luvisols

Les luvisols sont caractérisés par l'importance des processus d'argilluviation au sein d'un matériau originel unique. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique nette entre:

- ⤴ des horizons supérieurs appauvris en argile et en fer moins colorés , moins bien structurés, généralement assez perméable qui constituent des structures de départ;
- ⤴ et des horizons plus profonds, enrichis en argile et en fer, à structure bien développée polyédrique ou prismatique, plus colorés moins perméable qui doivent être considérés comme des structures d'accueil.

Les matériaux parentaux des luvisols sont souvent des formations de textures limoneuse, limono-sableuse ou sablo-limoneuse. Ces matériaux sont fréquemment fluviatiles mais également issus d'une arénisation très fines de roches cristallines ou gréseuses.

> Les fluvisols

Les fluvisols sont développés dans des matériaux déposés récemment, les alluvions fluviales, mis en place par transport, puis sédimentation en milieu aqueux. Ces alluvions peuvent être relativement homogènes ou présenter une grande hétérogénéité minéralogique et granulométrique qui reflète la diversité des matériaux géologiques et pédologiques situés en amont du bassin versant.

Ils occupent toujours une position basse dans les paysages, celle des vallées où ils constituent le lit mineur et majeur des rivières.

Ils sont marqués par la présence d'une nappe phréatique alluviale permanente ou temporaire à forte oscillation et ils sont généralement inondables en périodes de crue.

> Les colluviosols

Les colluviosols sont des formations superficielles particulières de versant qui résultent de l'accumulation progressive de matériaux pédologiques, d'altérites ou de roches meubles arrachées plus haut dans le paysage.

> Les réductisols typiques

La saturation par une eau d'origine profonde est permanente au moins dans la partie inférieure du solum, mais peut varier saisonnièrement (fluctuation d'une nappe permanente profonde). Les réductisols typiques sont observés en position de fond de vallées, de vallons. Ils sont proches des fluvisols.

> Histosols (sols tourbeux):

Les histosols sont composés de matières organiques avec parfois une part minoritaire de limons à traits rédoxiques prononcés et d'eau. Le solum se construit à partir de débris végétaux morts qui se transforment lentement en condition d'anaérobiose, en raison de son engorgement permanent ou quasi-permanent. Ces histosols ont été rencontrés dans les zones de prairie dans des endroits très souvent immergés.

c. Typologie Code Corine

Selon la typologie Corine biotope les zones humides rencontrées sur la zone d'étude sont les suivantes :

- Prairie humides eutrophes 37,21

Nous les détaillons ci-dessous:

Prairie humides eutrophes 37,21

> La localisation

Les prairies humides eutrophes se rencontrent généralement sur des sols modérément riches à très riches en nutriments. On les trouve au niveau des plaines, collines et fonds de vallées. Elles ne sont que peu présentes sur le territoire communal inspecté.

> La description et la physionomie

Pâtures et prairies à fourrage traitées de façon extensive.

On distingue différents types de prairies selon l'intensité du pâturage, du piétinement et de l'enrichissement en azote. On y trouve des espèces relativement diversifiées qui fleurissent à la fin du printemps. Les refus des animaux peuvent donner un aspect particulier.

> Les espèces végétales rencontrées

Juncus effusus (Joncs diffus), *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés)

> La dynamique et la gestion

Elles peuvent former une zone de transition entre les prairies mésophiles à fausse avoine, les formations oligotrophes de Molinie et les communautés de bas-marais ou les magnocariçaies.

Mégaphorbiaies – 37,1

> La localisation

Fonds de vallée, le long des cours d'eau, très souvent inondés. Elles sont assez largement représentées sur le territoire communal.

> La description et la physionomie

Prairies humides de hautes herbes dominées par la Reine des prés (Filipendula ulmaria) et mégaphorbiaies (Filipendula ulmaria, Angelica sylvestris) colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage.

Rarement uniforme les prairies et mégaphorbiaies à Reine des Prés sont caractérisées par des espèces à feuilles larges ce qui n'est pas favorable au développement des petites plantes.

Elles sont pauvres en espèces prairiales et notamment en poacées (graminées) car elles ne subissent plus la fauche ou le pâturage.

> Les espèces végétales rencontrées

Eip : *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés)

Eis : *Eupatorium cannabinum* (Eupatoire à feuilles de chanvre), *Lysimachia vulgaris* (Lysimaque commune), *Lythrum salicaria* (Salicaire commune)

Ec : *Cirsium palustris* (Cirse des marais), *Oenanthe crocata* (Oenanthe safranée), *Silene flos-cuculi* (Silène fleur de coucou), *Poa trivialis* (Pâturin commun), *Lotus pedunculatus* (Lotier des marais), *Stachys palustris* (Epiaire des marais)

> La dynamique et la gestion

Les mégaphorbiaies à Reine des prés sont des stades transitoires. Il n'y a donc pas de gestion à appliquer pour maintenir l'habitat en état.

Elles se forment par abandon des pratiques agropastorales ou suite à la destruction de forêts riveraines.

La dynamique naturelle de l'habitat est la fermeture par les fruticées et les ligneux comme les Saules puis l'évolution vers des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, chênaie pédonculées-ormaises,...).

En régression dans les régions où l'agriculture est très présente (conversion des prairies en cultures, mise en pâture ou fauche). Affectées par la populiculture, le drainage, une forte

eutrophisation, les aménagements hydrauliques, les espèces invasives).
Interventions espacées dans le temps (plusieurs années), gyrobroyage.

Prairies de transition à hautes herbes 37.25

> La localisation

Fonds de vallée, le long des cours d'eau, très souvent inondés.

> La description et la physionomie

Prairies récemment abandonnées évoluant vers 37.1 Communautés à Reine des prés ou vers un boisement, avec invasion de Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et Roseau phragmite (*Phragmites australis*).

> Les espèces végétales rencontrées

Agrostis canina (Agrostide des chiens) ; *Alnus glutinosa* (Aulne glutineux) ; *Angelica sylvestris* (Angélique des bois) ; *Cirsium palustre* (Cirse des marais) ; *Deschampsia cespitosa* (Canche cespiteuse) ; *Iris pseudacorus* (Iris faux-acore)

> La dynamique et la gestion

Elles peuvent former une zone de transition entre les prairies mésophiles à fausse avoine, les formations oligotrophes de Molinie et les communautés de bas-marais ou les magnocariçaies.

Bois marécageux d'Aulnes – 44,91:

> La localisation

Formation qui s'installe le long des cours d'eau, dans les queues d'étang ou bien dans fonds humides. Les Saules sont des essences provoquent un embroussaillage rapide. Cette formation recherche plutôt des sols relativement profonds et riches.

> La description et la physionomie

Fourrés et bosquets d'arbustes hygrophiles (Saules et Aulne) en bordure de marécages, étangs et cours d'eau. Ces bosquets ne dépassent guère 5 à 6 m de hauteur et s'installent sur des sols très humides voire asphyxiant. La strate arbustive est nettement dominante ce qui provoque un ombrage important et donc un recouvrement herbacé souvent fragmentaire et la plupart du temps peu diversifié. Cette formation correspond à un stade évolutif assurant la transition entre les prairies humides abandonnées et les aulnaies.

> Les espèces végétales rencontrées en périphérie de la zone exploitée ou dans des ornières:

Alnus glutinosa (Aulne glutineux), *Fraxinus excelsior* (Frêne commun), *Salix sp*, Douce-Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Douce-amère (*Solanum dulcamara*), Fougère des Chartreux (*Dryopteris carthusiana*), Osmonde royale (*Osmonda regalis*), Populage des marais (*Caltha palustris*), Saule roux-cendré (*Salix acuminata*), Saule à oreillettes (*Salix aurita*)

> La dynamique et la gestion

Formation résultant la plupart du temps d'un abandon. Elle bénéficie parfois, le long des

cours d'eau, d'une réouverture pour faciliter la circulation des pêcheurs. Elle évolue lentement vers l'Aulnaie, boisement des sols moins marécageux.

CONCLUSION

L'inventaire des zones humides de Pouxieux montre la présence de plusieurs zones humides assez variées. La topographie de la commune conditionne la présence des zones humides. Nous les trouvons fréquemment en fond de talweg, à la rupture de pente au contact avec le bas de la vallée de la Moselle et dans les zones en creux aux niveaux des sorties de vallées. Leur importance pour certaine au niveau de leur biodiversité est surtout à regarder pour leurs fonctionnalités hydrauliques et filtrante. Ainsi la majorité des zones humides ont obtenu dans notre échelle de notation des notes supérieures à 10. ceci induit une conservation de la zone humide avec interdiction de construire ou de la modifier.

Luxeuil Les Bains le 23 janvier 2012

Rodolphe WACOGNE

FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES HUMIDES

Les fiches d'inventaire qui suivent permettent de localiser et de décrire les zones humides puis de réaliser une expertise de l'état de satisfaction de la zone par rapport aux grandes fonctions des zones humides :

- fonction biologique,
- fonction hydraulique,
- fonction préservation de la qualité de l'eau.

Ces fiches se décomposent en plusieurs parties :

- Description générale de la zone
Cette partie permet de renseigner les grandes caractéristiques de la zone humide : code, lieu dit, nom, type, surface...
Un extrait de plan permet de matérialiser l'emprise de la zone humide sur les parcelles.
- Critères de délimitation de la zone humide
Il s'agit des critères qui ont permis de définir et de délimiter la zone humide. Ils sont soit d'ordre biologique par la présence de plantes hygrophiles ou par la présence d'habitats typiques des zones humides. Ils peuvent être également d'ordre pédologique.

Les classes de qualité des fonctions de la zone humide

Quatre fonctions se développent sur les zones humides en général.

> La régulation hydraulique

- Expansion des crues : le volume d'eau stocké au niveau des zones humides évite une surélévation des lignes d'eau de crue à l'aval par deux mécanismes :
 - ↳ l'effet éponge : stockage de l'eau dans les dépressions en surface et dans une moindre mesure dans les sols,
 - ↳ l'effet d'étalement : l'épandage du débit de crue de part et d'autre du cours d'eau dans les zones humides annexes provoque un abaissement de la ligne d'eau.
- Régulation des débits d'étiage : les zones humides peuvent jouer un rôle naturel de soutien des étiages lorsqu'elles stockent de l'eau en période pluvieuse et la restituent lentement au cours d'eau. Ce fonctionnement repose sur un substrat plus ou moins poreux qui favorise l'emménagement de volumes d'eau. L'inertie du milieu permet la restitution lente au cours des mois d'été de ces volumes stockés.

- Recharge des nappes : La recharge naturelle d'une nappe résulte de l'infiltration des précipitations ou des apports d'eaux superficielles dans le sol et de leur stockage dans les couches perméables du sous-sol.
- Recharge du débit solide des cours d'eau : Les zones humides situées en bordure des cours d'eau peuvent assurer une part notable de la recharge du débit solide des cours d'eau.

> L'amélioration de la qualité des eaux

- Régulation des nutriments : les flux hydriques dans les bassins anthropisés sont chargés en nutriments d'origine agricole et domestique. Parmi ces nutriments, l'azote, le phosphore et leurs dérivés conditionnent le développement des végétaux aquatiques. Les zones humides agissent comme des zones de rétention de ces produits et favorisent l'amélioration de la qualité physico-chimique des flux sortants.
- Rétention des toxiques : les zones humides piègent des substances toxiques par sédimentation ou fixation par des végétaux. Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux en aval.
- Interception des Matières en suspension (MES) : Les eaux de ruissellements et les cours d'eau transportent des MES mobilisées par l'érosion. La sédimentation dans les zones humides provoque la rétention d'une partie des MES et donc l'interception et le stockage de divers éléments polluants associés aux particules.

> Le maintien d'un écosystème et d'une grande biodiversité


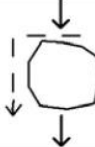




- Patrimoine naturel (terrestre et aquatique) : l'eau est vitale pour tous les organismes vivants et est un milieu de vie à l'origine d'un patrimoine naturel riche et diversifié.

Une expertise est réalisée pour les fonctions de la zone humide. Une note globale est calculée pour la fonction hydraulique et la qualité de l'eau.

La fonction hydraulique est décrite par le régime et l'étendue de submersion, par la présence de fossés ou d'ouvrages, par le type d'entrée d'eau et de sortie, par la connexion de la zone. Un diagnostic fonctionnel global est ensuite décrit. Une notation est attribuée à cette fonction et va de 1 à 5 (1 étant la note la plus défavorable et 5 la plus favorable)

Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise
Pas d'altération	Peu d'altération	Altération moyenne	Altération forte	Altération maximale
5	4	3	2	1

La fonction qualité est décrite par le régime de submersion, le type de milieu (chaque type de milieu à des capacités auto-épuratoires différentes), et le schéma de connexion. Une notation est attribuée à cette fonction et va de 1 à 6 (1 étant la note la plus défavorable et 6 la plus favorable).

Schéma de connexion de la zone humide :					
					
Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Pas d'altération, fonctionnement naturel ou semi-naturel	Altération des entrées d'eau	Altération des sorties d'eau	Altération de l'entrée et de la sortie d'eau	Altération du transit de l'eau (type fossé ou cours d'eau surcreusé)	Création de plans d'eau ou de mares
6	5	4	3	2	1

La fonction biologique est appréciée en fonction de la présence d'habitats, ou d'espèces végétales ou animales remarquable. Chaque site sera indexé par un indice allant de 1 à 4 en fonction de son intérêt. Le tableau ci dessous reprend le principe de notation établi par la DDT des Vosges.

APRES INVENTAIRE DE TERRAIN				
	Cas 1 Zone humide remarquable	Cas 2 Zone humide à intérêt écologique moyen à fort	Cas 3 Zone humide déterminante ZNIEFF codée 3	Cas 4 Zone humide « ordinaire » Critères de sélection
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> - Site identifié par le SDAGE et la DREAL (notamment ZHR disponibles sur GeoWeb, carte « Zones sensibles ») - Habitat accueillant des espèces protégées¹ - Habitat déterminant ZNIEFF codés 1 <ul style="list-style-type: none"> - Tourbières 	Après inventaire de terrain : <ul style="list-style-type: none"> - Habitat déterminant ZNIEFF codés 2 - Tout milieu ou habitat constituant une trame bleue (notamment identifiée au Schéma Régional de Cohérence Écologique SRCE) ou corridor écologique (identifié par un SCOT, à l'occasion du PLU ou autre) 	Après inventaire de terrain : <ul style="list-style-type: none"> - Habitat déterminant ZNIEFF codés 3 n'appartenant pas à une trame bleue ou un corridor écologique 	Zone humide ne répondant à aucun des critères précédents mais identifiée par la mise en application du protocole MISEN
Note	4	3	2	1
Mode d'emploi : Si une zone humide répond à plusieurs critères correspondant à différentes colonnes de ce tableau, la colonne à retenir est celle qui se situe le plus à gauche. <i>Exemple : Une zone humide comporte des habitats accueillant des espèces protégées et des habitats déterminants ZNIEFF codés 3 : cette zone humide relève du cas 1.</i>				

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH1

Lieu dit : LES BASSES
Date de l'inventaire : Septembre - Décembre 2011
Type Corine Biotope : Mégaphorbiaies, (Code CORINE 37,1)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	<input type="radio"/>	Occupation du sol	<input type="radio"/>
Hydrologie	<input type="radio"/>	Répartition et agencement des habitats	<input type="radio"/>
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	<input type="radio"/>
Présence de végétation hygrophile	<input type="radio"/>		

<u>Indicateurs pédologiques</u> Présence d'histosols	
--	--

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	4
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	10

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH2

Lieu dit : LES BASSES
Date de l'inventaire : Septembre - Décembre 2011
Type Corine Biotope : Prairie humides eutrophes, (Code CORINE 37,21)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	o	Occupation du sol	o
Hydrologie	o	Répartition et agencement des habitats	o
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	o
Présence de végétation hygrophile	o		

Indicateurs pédologiques
Présence d'histosols

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	4
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	10

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH3

Lieu dit : LA SAVRONIÈRE
Date de l'inventaire : Septembre - Décembre 2011
Type Corine Biotope : Prairie humides eutrophes, (Code CORINE 37,21) Prairies de transition à hautes herbes (Code CORINE 37,25) Mégaphorbiaies (Code CORINE 37,1)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	o	Occupation du sol	o
Hydrologie	o	Répartition et agencement des habitats	o
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	o
Présence de végétation hygrophile	o		

Indicateurs pédologiques Présence d'histosols	
--	--

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	6
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	12

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH4

Lieu dit : BAHEY LA GESSE
Date de l'inventaire : Septembre - Décembre 2011
Type Corine Biotope : Prairie humides eutrophes, (Code CORINE 37,21)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	<input type="radio"/>	Occupation du sol	<input type="radio"/>
Hydrologie	<input type="radio"/>	Répartition et agencement des habitats	<input type="radio"/>
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	<input type="radio"/>
Présence de végétation hygrophile	<input type="radio"/>		

Indicateurs pédologiques	
Présence d'histosols	

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	6
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	12

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH5

Lieu dit : LES BASSES
Date de l'inventaire : Septembre – Décembre 2011

Type Corine Biotope : Prairie humides eutrophes, (Code CORINE 37,21)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	<input type="radio"/>	Occupation du sol	<input type="radio"/>
Hydrologie	<input type="radio"/>	Répartition et agencement des habitats	<input type="radio"/>
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	<input type="radio"/>
Présence de végétation hygrophile	<input type="radio"/>		

Indicateurs pédologiques
Présence d'histosols

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	4
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	10

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH6

Lieu dit : VOYEN
Date de l'inventaire : Septembre – Décembre 2011

Prairies de transition à hautes herbes (Code CORINE 37,25)
Mégaphorbiaies (Code CORINE 37,1)
Bois marécageux d'Aulnes (Code CORINE 44,91)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	<input type="radio"/>	Occupation du sol	<input type="radio"/>
Hydrologie	<input type="radio"/>	Répartition et agencement des habitats	<input type="radio"/>
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	<input type="radio"/>
Présence de végétation hygrophile	<input type="radio"/>		

Indicateurs pédologiques
Présence d'histosols

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	6
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	12

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH7

Lieu dit : LA LOUVIÈRE
Date de l'inventaire : Septembre – Décembre 2011

Type Corine Biotope : Prairies de transition à hautes herbes (Code CORINE 37,25)
Mégaphorbiaies (Code CORINE 37,1)
Bois marécageux d'Aulnes (Code CORINE 44,91)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	<input type="radio"/>	Occupation du sol	<input type="radio"/>
Hydrologie	<input type="radio"/>	Répartition et agencement des habitats	<input type="radio"/>
Présence de sols hydromorphes	<input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique	<input type="radio"/>
Présence de végétation hygrophile	<input type="radio"/>		

Indicateurs pédologiques Présence d'histosols	
--	--

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	6
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	12

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH8

Lieu dit : Grand Faing – Date de l'inventaire :
Juillet- Octobre 2011

Type Corine Biotope : Prairie humides
eutrophes, (Code CORINE 37,21)
Prairies de transition à hautes herbes (Code
CORINE 37,25)
Mégaphorbiaies (Code CORINE 37,1)
Bois marécageux d'Aulnes (Code CORINE
44,91)

Surface : 0, ha

CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	o
Hydrologie	o
Présence de sols hydromorphes	o
Présence de végétation hygrophile	o
Occupation du sol	o
Répartition et agencement des habitats	o
Fonctionnalité écologique	o

Indicateurs Biologiques

Juncus effusus (Joncs diffus), *Angelica
sylvestris* (Angélique des bois), *Aulne
glutineux* (*Alnus glutinosa*)

Indicateurs pédologiques

Présence d'histosols

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

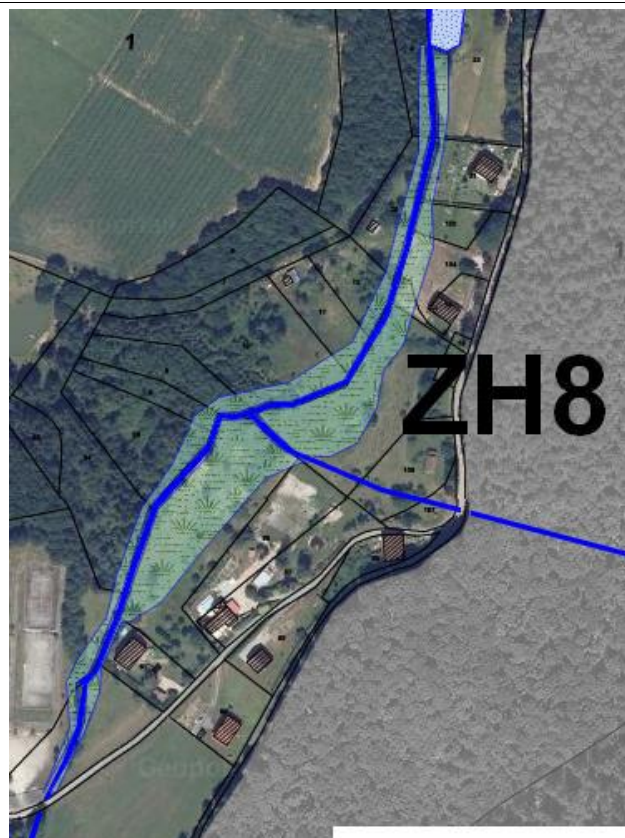
Au sein de la zone humide : évolution
écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le
pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH9

Lieu dit : Beau de Pierre Date de l'inventaire : Septembre – Décembre 2011
Type Corine Biotope : Prairie humides eutrophes 37,21



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie <input type="radio"/>	Occupation du sol <input type="radio"/>
Hydrologie <input type="radio"/>	Répartition et agencement des habitats <input type="radio"/>
Présence de sols hydromorphes <input checked="" type="radio"/>	Fonctionnalité écologique <input type="radio"/>
Présence de végétation hygrophile <input type="radio"/>	

<p><u>Indicateurs pédologiques</u> Présence d'histosols</p>	<p><u>Indicateurs biologiques</u> Juncus effusus (Joncs diffus), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Filipendula ulmaria (Reine des prés)</p>
--	--

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	6
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	12

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE POUXEUX

IDENTIFICATION

ZH10

Lieu dit : LA LOUVIÈRE
Date de l'inventaire : Septembre – Décembre 2011

Type Corine Biotope : Bois marécageux d'Aulnes (Code CORINE 44,91)



CRITERE DE DELIMITATION

Topographie, géologie, géomorphologie	o	Occupation du sol	o
Hydrologie	o	Répartition et agencement des habitats	o
Présence de sols hydromorphes	o	Fonctionnalité écologique	o
Présence de végétation hygrophile	o		

<p><u>Indicateurs pédologiques</u> Présence d'histosols</p>	<p><u>Indicateurs biologiques</u> Présence d'<i>Alnus glutinosa</i> (<i>Aulne glutineux</i>)</p>
--	---

LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

	Note
Fonction hydraulique (/5)	5
Fonction qualité de l'eau (/6)	6
Fonction biologique (/4)	1
Note globale (/15)	12

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Au sein de la zone humide : évolution écologique, appauvrissement, remblaiement

MESURES PRINCIPALES DE PROTECTION A ADOPTER

Sur la zone : Maintenir le fauchage et le pâturage

PRINCIPALES MESURES DE RESTAURATION PROPOSEE

Néant